

Le Crotoy Préservé et Authentique

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Le Crotoy le 23 juin 2017

Objet : CR de la rencontre à la Sous-Préfecture du 17 mai 2017 à 10 h

Présents:

M. Benoit LEMAIRE Sous-Préfet d'Abbeville

M. Olivier WIBART Chef de bureau du développement économique et de l'aménagement du territoire

M. Jean-Claude STEIL Président de LCPA

M. Jean-Claude CHAMAILLARD Secrétaire Général de LCPA

La rencontre s'est déroulée dans un très bon état d'esprit à savoir travailler ensemble de manière à faire avancer la résolution de ce problème récurrent d'atteinte à l'éco système si fragile de la Baie de Somme et d'odeurs nauséabondes qui empoisonnent la vie des riverains depuis l'ouverture du centre en 2010.

LCPA a présenté le dossier préparé pour la réunion avec la Sous-Préfecture : « Le centre conchylicole du Crotoy – un risque de santé publique – une atteinte à l'écosystème » et les vidéos qui accompagnent le dossier.

M le Sous-Préfet nous a fait part qu'il est impressionné par la qualité documentaire de la présentation.

Ensuite, nous avons débattu des problèmes du centre conchylicole, à savoir :

- La contre pente d'une partie des fossés qui fait que l'eau ne s'écoule pas et reste stagnante
- Le filtre à sable qui n'est pas adapté à ce type de filtration pour un centre conchylicole et qui est beaucoup trop petit. En fait, c'est un filtre de piscine. Le dimensionnement est à revoir
- Le dé-colmatage n'est pas fait régulièrement. Il n'y a pas de dé-colmatage par inversion du courant (contre lavage)
- Le filtre à UV qui est censé détruire les bactéries ne remplit pas son rôle car l'eau qui passe n'est pas claire et on trouve encore beaucoup d'impuretés dans l'eau des rejets
- L'eau des fossés est saumâtre (salinité inférieure à l'eau de captage en mer), sans mouvement ce qui favorise le développement des bactéries E-coli.
- Pas ou peu de rejets dans l'estran pendant la période estivale

LCPA a proposé un certain nombre de solutions

- Faire des lâchers d'eau dans les fossés à partir de la réserve de 840 m³ mais cette solution risque de coûter chère. Qui paiera la facture d'eau ?
- Ajouter un agitateur d'eau des fossés pour éviter la stagnation de l'eau ce qui permettrait un brassage en mouvement continu en circuit fermé
- Les odeurs qui sont le symptôme typique d'une eau qui a perdu son équilibre, sont provoquées par un excès de matières organiques et pour éviter que l'eau croupisse ne faudrait-il pas prévoir d'ajouter un oxygénateur (jet d'eau ou cascade).
- Clôturer le centre conchylicole. La Mairie s'est engagée à faire le coté du terrain de l'ancien camping
- Analyser la qualité de l'eau, la salinité à l'entrée et la sortie
- Prévoir d'installer 2 filtres à sable un en fonctionnement et l'autre en décolmatage
- Effectuer les rejets dans l'Estran, la nuit ou par grande marée

- Faire davantage de contraintes sur les mytiliculteurs qui ne jouent pas toujours le jeu notamment le lavage et dégrillage en mer (Autodiscipline)
- Effectuer le curage plus régulier des fossés et éviter de mettre les boues sur les côtés des fossés
- Traiter les matières organiques, les recycler en particulier les filaments de Byssus qui sont rejetés en mer

Le Sous-Préfet doit venir en juillet 2017, visiter le centre conchylicole d'abord avec les mytiliculteurs, le SMBS, la Mairie et le bureau d'étude puis dans un 2eme temps, il organisera une 2eme réunion sur site et proposera à LCPA d'être présent.

Fin de la réunion à 12h30